



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 684

Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les annonces récentes faisant état de la suppression de dix-sept mille postes d'enseignants à la rentrée scolaire 2008. Pour atteindre ce chiffre, tous les secteurs de l'éducation seraient mis à contribution dans le but de réaliser des économies. Ces suppressions, si elles se confirmaient, auraient sans doute de graves conséquences pour l'avenir de notre service public de l'éducation nationale et risqueraient de renforcer les inégalités, d'accroître les tensions dans les établissements et, en définitive, de dégrader durablement le fonctionnement du service public. Face aux inquiétudes particulièrement vives qui se font jour au regard de telles annonces, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Premier employeur de l'État, le ministère de l'éducation nationale participe nécessairement à l'effort de maîtrise de la dépense et des effectifs publics même si l'objectif global d'un non-remplacement pour deux départs en retraite ne sera pas strictement appliqué du fait de l'importance accordée par le Gouvernement à l'éducation nationale. Ainsi, ce sont 11 200 postes, administratifs et enseignants, qui ne seront pas renouvelés à la rentrée 2008, ce qui représente moins de 1 % des emplois publics du ministère. La prise en compte de trois éléments spécifiques au ministère de l'éducation nationale rend cet objectif réaliste et réalisable. En premier lieu, les prévisions nationales d'effectifs d'élèves du second degré confirment la tendance à la baisse, déjà constatée en 2006 et en 2007, contre une évolution légèrement positive dans le premier degré. C'est donc dans le second degré que les postes d'enseignants ne seront pas renouvelés, ceux du premier degré continuant à progresser. Ensuite, la gestion du système éducatif comporte un important potentiel d'économies, comme l'ont d'ailleurs noté tous les rapports publics disponibles sur la question. Cela est vrai notamment en ce qui concerne les surnombres d'enseignants dans des disciplines qui manquent d'élèves. Enfin, conformément aux engagements présidentiels, une partie des départs non remplacés sera transformée en heures supplémentaires. Il sera donc proposé aux enseignants qui le souhaitent de solliciter davantage d'heures supplémentaires. Un décret d'application a d'ailleurs été publié le 5 octobre dernier, ouvrant droit à l'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires effectuées par les enseignants conformément au souhait du ministre de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 684

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 octobre 2007

Question publiée le : 17 juillet 2007, page 4878

Réponse publiée le : 30 octobre 2007, page 6725